

Séance du Lundi 27 juillet 2020 à 19h00, salle de la Jarvie.
Présents: M. Denis PRÉVOST, Mme Thérèse GRIOCHE, Mme Jonique DUPONT, Mme Martine LELEU, Mme Micheline DENEUFÉGLISE, Mme Chantal GUILLENANT, Mme Marie-Christine SERBOURDIN.

Absents Excusés: Mme Sylvie LECOCQ, M. Frédéric VAGNIER.

Mme Chantal GUILLENANT est désignée secrétaire de séance.

Délégations du CCAS au Président

Le Conseil d'administration du C.C.A.S de Lambres, après délibération en application de l'article R123-21 du code de l'action sociale et des familles relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, décide de donner délégation de pouvoirs à son président dans les matières suivantes:

1 - Attribution des prestations dans les conditions définies par le Conseil d'Administration:

- prise en charge de cantine pour les enfants domiciliés dans la commune et scolarisés dans les écoles élémentaires de la Commune,
- délivrance mensuelle de bons d'alimentation - hygiène (150 euros) et combustibles (150,00 euros)
- autorise le Président à accorder des secours d'urgence, à titre exceptionnel, et dans la limite d'un crédit de 500 € par cas.

2. Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant;

3. Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans;

4. Conclusion de contrats d'assurance;

5. Création de régies comptables nécessaires au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale et des services qu'il gère;

6. Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts;

- compte administratif 2019

L'assemblée approuve le compte administratif 2019 :

- section de fonctionnement

dépenses: 13946,48 € recettes: 20122,09 €

soit un excédent de 6175,61 €

- section d'investissement

Néant

Le compte de gestion du receveur reprenant les mêmes résultats, est adopté à l'unanimité.

- Budget primitif 2020

Le Budget primitif 2020, équilibré à 21575,61 euros en section de fonctionnement et en section d'investissement: néant, est approuvé à l'unanimité.

- Autorisation d'encaissement d'un chèque

Suite à la dissolution du comité des fêtes de Lambres, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale autorise Monsieur le Président à encaisser le chèque d'une valeur de 639,12 € correspondant au solde du comité des fêtes.

- Bons d'alimentation

Les Bénéficiaires des bons d'alimentation verront leur attribution augmenter de 20%. Une nouvelle grille de ressources servant à déterminer les secours sera établie pour tenir compte de cette hausse. Les montants seront arrondis à l'euro près.

- Questions diverses

Une réunion sera proposée la 2^{ème} quinzaine de novembre 2020 pour mettre au point la distribution des colis de fin d'année et décider du contenu des colis.

La séance est levée à 19h50.